

Les sources anonymes et la fragilisation de l'espace public médiatique en Algérie.

Bouchaala Aldjia

Maître de conférences à l'Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information (ENSSJSI), Alger, Algérie

ملخص:

تشكل المصادر المجهولة في الصحافة المكتوبة الخاصة بالجزائر عائقا كبيرا أمام تصور فضاء عمومي يسمح للمواطن بالمشاركة المحمدية في النقاش العمومي. و حين ندرس هذه الظاهرة التي أخذت أبعادا كبيرة في الفضاء العمومي الإعلامي نجد أن أسبابها متعددة منها ما له علاقة بضعف حق الوصول إلى الخبر الذي يعتبر أول أساس لحق المواطن في الإعلام، حيث أن هذا الحق تبينت مدى محدوديته بالنظر لواقع المهنة في الجزائر، و منها ما له علاقة بسير المؤسسات الإعلامية التي تعتمد، بسبب ضعفها الإقتصادي، إلى تقليص عدد الصحفيين مما يؤدي بدوره إلى ضعف في الأداء المهني الذي تعتبر المصادر المجهولة أولى أعراضه. لذلك يفضل الكثير من الصحفيين المخاطرة بنشر أخبار دون ذكر مصادرها خاصة لم تتعلق بأمن المواطن و سلامته. لكن هذا لا يعني أن الإستثناء، عدم ذكر المصدر، يصبح القاعدة.

Introduction

Les sources d'information constituent un élément déterminant dans la réception de l'information. En citant la source, l'information que donne le journaliste, relayée par son média d'appartenance, acquiert une force de conviction, ce qui rend la médiation¹ attendue de l'espace public médiatique possible. Cette médiation permet en effet la confrontation publique des différents points de vue sur la base de données rationnellement discutables. Que l'on se réfère à la conception arendtienne qui envisage l'espace public comme lieu de négociation, de confrontation ou un lieu de communion ou ; l'habermassienne qui l'approche comme un lieu de débat et de discussion publique qui fait appelle à la raison, l'espace public médiatique et plus particulièrement

celui que représente la presse écrite détermine en partie le contenu des débats publics. Dès lors, la clarté du message médiatique devient une condition sine qua non de toute médiation publique.

Dans ce sens, nous pouvons constater que le recours répétitif aux sources anonymes dans le traitement de l'information soulève, au-delà de la responsabilité du journaliste, un véritable problème de manipulation de l'information et à travers elle l'opinion publique ; et pose véritablement la question de l'attachement ou non des journalistes au code moral² qui régit la profession. Cette pratique prend une dimension importante dans les contextes sociopolitiques où le droit à l'information n'est pas garanti dans la pratique du métier, nonobstant la protection légale de ce droit, c'est le cas de l'Algérie. Car nous ne sommes pas sans savoir que ce phénomène tend à se généraliser dans les sociétés où les non-dits sont fortement observés, surtout lorsqu'il est question des affaires qui concernent la gestion des deniers publics. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on sait que l'accès aux sources de l'information n'est garanti, en Algérie, que dans les textes juridiques. Peut-on dès lors croire à l'existence d'une relation de cause à effet entre le recours excessif aux sources anonymes et la difficulté d'accéder aux sources de l'information ?

Existe-il une rigueur dans le traitement de l'information provenant d'une source anonyme ? Le journaliste prend-il le soin de bien préciser dans son article, par égard à ses lecteurs, les raisons qui ont conduit sa source à requérir l'anonymat ?

Voilà la somme de questions que peut soulever un tel constat. Toutefois, au regard de la complexité de cette pratique journalistique, nous nous devons de cerner au mieux la problématique afin d'envisager une analyse fine de l'un de ses aspects.

Problématique

Quelles sont les conditions conduisant les journalistes algériens à l'usage excessif de sources anonymes dans les articles de presse ?

Comment le journaliste entend-il communiquer sur les dossiers relevant de l'espace public en recourant aux sources anonymes ?

Le journaliste ne viole-t-il pas, lorsqu'il dissimule la source, le droit du citoyen de faire sa propre interprétation des événements se rapportant au domaine public ?

Hypothèses

Tout compte fait, la première hypothèse que nous faisons est que les sources anonymes affaiblissent autant l'information tout comme elles nuisent au principe de réactivité du citoyen, inhérent à toute médiation «publique». Ainsi, la facilitation de l'accès à l'information garantit aussi bien le droit du journaliste d'exercer son métier, et par ricochet, contribue au respect de la morale professionnelle, tout comme elle protège le récepteur du message médiatique de la manipulation.

Le cas échéant, les débordements des règles de l'éthique par le journaliste deviennent une question d'individus et non pas d'ordre médiatique, comme c'est le cas dans l'espace social objet de cette communication.

Méthodologie

Pour répondre à ces questions, une des techniques qui peut nous aider à apporter des éléments de réponse est celle des entretiens semi-directifs. Il s'agit d'interroger les journalistes sur la manière dont ils perçoivent la source d'information et sur la façon dont ils exploitent les données divulguées par des sources qui revendiquent l'anonymat. Une telle démarche nous permettra de comprendre quelle place accordent-ils à la qualité des informations qui parviennent au récepteur. Les questions sont dirigées à l'adresse des journalistes de la presse écrite privée, vu que la problématique des sources de l'information ne se pose que dans ce contexte précis. Ainsi, l'analyse que nous proposons de ce phénomène médiatique est intégralement qualitative. Elle prend appuie sur les interprétations des journalistes d'un fait connu, qui est l'usage de la source masquée dans un article à large diffusion.

1. Nouveau visage du journalisme algérien

Par source anonyme, nous entendons tout individu faisant une déclaration sous condition d'apparaître d'une façon masquée dans un article de presse ; une personne dont l'identité est couverte par le journaliste et à qui il attribue une information. L'identité de cette personne est dès lors invisible, aussi bien dans la sphère publique, aux lecteurs, qu'aux autres sphères politique, économique...etc. Outre cela, les sources anonymes concernent aussi bien les déclarations sous couvert de l'anonymat que la possession de documents répandus via des canaux officiels.

Dans ce sens, nous pouvons remarquer que dans l'espace médiatique algérien, le recours aux sources anonymes caractérise de façon exclusive la presse écrite privée, laquelle aborde des questions sociales,

à dimensions politique et économique, dont les pouvoirs publics tiennent à éloigner de la sphère publique. Cela démontre quelque part l'ambition de cette presse jeune³ de rendre la société transparente et de participer activement à la démocratisation des institutions de l'Etat. Alors que pour la presse écrite publique, le message médiatique est le fait de la communication publique du gouvernement. Dès lors, ses seules sources sont celles des voix officielles qui parviennent à la sphère publique médiatique *via* l'agence de presse étatique à savoir l'Agence de presse service (APS). Il y va de même pour les autres médias.

Nous pouvons penser que cette ambition de la presse privée, a participé à la massification des articles de presse rapportant des informations dont la source n'est pas affichée. Le résultat est que cette pratique tend à se généraliser dans certaines rédactions à faibles moyens, financier et humain, donnant lieu à une nouvelle pratique du journalisme. Ainsi, la source anonyme couvre aujourd'hui, dans l'espace médiatique algérien, des informations fausses, des rumeurs et des scénarios de fait montés de toute pièce par les journalistes, en complicité dans certains cas avec les rédactions. Belkacem Mostafaoui attire notre attention sur ce phénomène qui prend une ampleur inquiétante dans l'espace médiatique algérien : « Nouvelles sources d'informations à gisements de scoops : si la tendance persiste, les journaux subissant l'attraction du sensationnalisme accrocheur vont de plus en plus trouver matière et auteurs (rémunérateurs en terme d'accroche, et bon marché pour leur collaboration)- jouant de la surenchère dans ce nouveau «marché de l'actualité»⁴ ». Voici donc le tableau que dresse Mostefaoui à propos de la profusion d'informations «anonymes» dans la presse écrite algérienne et qu'il appelle «rumeur publique écrite».

Ceci est également l'avis des journalistes. Mountasser.O, sollicitant une ouverture d'un débat sur la situation, confirme qu'il : « *y'a un problème de sources de l'information en Algérie. Quatre vingt dix pour cent des papiers n'ont pas de sources. Quand un responsable demande l'anonymat, ça doit être une situation marginale ; en Algérie, c'est la règle. Le journaliste doit recouper l'information à travers plusieurs sources. La règle est d'éviter de donner l'information quand la source n'est pas claire. Mais dans certains cas il faut informer malgré la faiblesse de la source. Quand l'information, par exemple, est en rapport avec la sécurité du citoyen. Le niveau de dégradation de la presse, qui était bien partie, est phénoménal. Je pense à une phrase de*

Abdelhamid benzine au sujet du dictat de l'argent, on est dans ce cas de figure dans la presse écrite. L'état lamentable de la presse est dû au pouvoir financier. Le respect des règles de déontologie ne fait pas vivre. C'est cette presse qui a fait Elkhalifa⁵ et c'est elle-même qui l'a détruit ; Djezzy⁶ aussi d'ailleurs ».

Tout cela nous amène à se demander si nous ne sommes pas face à un nouveau phénomène médiatique et si une telle pratique définit le journaliste d'aujourd'hui dans un contexte politique peu favorable à la liberté d'expression et très encourageant de la rentabilité à tout prix. Un tel questionnement nous renvoie directement au constat fait par Rosanvallon sur la politique de défiance qui caractérise les démocraties d'aujourd'hui. L'idéal communicationnel qui professait de rendre la société complètement transparente à travers une large diffusion de l'information et la maximisation de sa circulation est freiné par cette nouvelle pratique de la médiation « la nouvelle utopie de la transparence devient de la sorte le moteur même du désenchantement qu'elle entendait conjurer⁷ », souligne Rosanvallon.

Néanmoins, la désillusion des journalistes algériens, survenue après une grande euphorie démocratique durant le début des années quatre vingt dix, tient non seulement à des facteurs politiques, mais économiques également.

2. Sources anonymes et manque de ressources

Les soucis économiques que connaissent les entreprises de presse ne seraient-il pas à l'origine de l'exacerbation de ce phénomène dans la presse algérienne ?

Le premier dysfonctionnement qui est à relever est que les rédactions disposant de deux journalistes ne peuvent aspirer à multiplier leurs ressources et à vérifier de façon systématique toutes les informations qui parviennent à leur desk. A côté de cela, les enquêtes journalistiques exigent, en plus de la compétence, des moyens financiers dont beaucoup de rédactions n'en ont pas. Pour remédier à cette déficience qui hypothèque l'existence même des entreprises de presse, les rédactions ferment souvent les yeux, lorsqu'ils n'encouragent pas la publication d'informations douteuses, ou l'amplification de certaines affaires dites de corruption, entraînant le lecteur dans un raisonnement qui se trouve en porte à faux avec ses propres intérêts de citoyen. C'est dans ce sens que Ghada.H relève ce fait, non rare, dans la presse écrite en Algérie : « *le problème des sources de l'information vient du fait que*

certaines rédactions veulent confectionner un journal à moindre coût, des rédactions où il y a un sous-emploi de journalistes. D'autres fois ça couvre des incompétences ; parfois ce sont des mensonges délibérés pour vendre le journal, ça va du fait divers inutile jusqu'aux informations sécuritaires ».

Nonobstant le fait que nous reconnaissons cette situation, nous sommes en droit de se demander si l'usage répétitif des sources anonymes est exclusif aux journaux au moindre coût ? La réponse est négative. On peut seulement retenir cet élément comme étant un des facteurs contribuant à l'amplification du phénomène observé.

Il s'avère alors que la recherche du sensationnel comme démarche de marketing adoptée par certains titres de la presse écrite privée algérienne conduit beaucoup de rédactions à recourir à des sources suspectes. Cela est d'autant plus vrai lorsque ces rédactions disposent d'un nombre réduit de journalistes qui doivent quotidiennement alimenter les pages avec des informations attractives. Les thèmes qui enregistrent un grand attrait tels que la corruption, la situation sécuritaire se trouvent être les sujets favoris de beaucoup de rédactions, qui sans posséder l'ensemble des éléments sur une affaire de ce type abondent dans des descriptions hâtives. Là, encore une fois, on constate combien le lecteur est induit en erreur, car entraîné malgré lui, dans un fonctionnement non respectueux des règles qui régissent la discussion publique, laquelle exige la justification rationnelle de chaque propos rendu public.

Toutefois, la résistance individuelle⁸ à ce genre de pratique est possible dans le cas de certaines rédactions où on observe une certaine stabilité économique. Alors que dans les rédactions à faible moyen, le journaliste est impliqué dans la gestion des difficultés économiques. Souvent utilisé par sa propre rédaction dans la résolution de certains types de conflits, et pour préserver son emploi il collabore naturellement. Voilà ce que nous dit Mohamed. I à ce propos: *«on ne peut demander à un journaliste qui travaille dans la précarité la plus totale de respecter les règles de l'éthique. Il est la proie de sa rédaction en premier qui le sollicite lorsqu'il y'a conflit économique ou politique. Il est victime aussi de ce rapport lorsqu'il travaille dans l'urgence et rapporte des informations douteuses. Ce journaliste cherche à assurer son emploi et se pose rarement ce type de questions philosophiques ».*

Il s'avère alors que le problème, même s'il est essentiellement d'ordre éthique, ne peut faire abstraction de toutes ces péripéties qui

entachent l'exercice journalistique en Algérie. Ainsi, la répression légale ne peut, à elle seule, remédier au problème de l'information erronée que diffusent certaines rédactions de façon intentionnelle ou par erreur, car «la crédibilité d'un écrit journalistique est au croisement de règles professionnelles, déontologiques et juridiques⁹», fait remarquer Mostefaoui. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on sait que les droits des journalistes souffrent de quelques insuffisances structurelles.

3. Faiblesse de la garantie légale de l'accès à l'information

L'accès aux sources de l'information est légalement garanti dans le contexte algérien, soit à travers la constitution algérienne qui consacre la liberté d'expression soit à travers la loi sur l'information qui stipule que le journaliste a le droit de s'enquérir des informations qui ont le caractère public. «Le droit d'accès aux sources de l'information est reconnu aux journalistes professionnels. Il permet, notamment, au journaliste professionnel de consulter les documents émanant de l'administration publique se rapportant à l'objet de sa mission et ne faisant pas partie des documents dûment classifiés et protégés par la loi¹⁰».

Les devoirs des journalistes sont également énoncés dans cette loi, le cas de la protection de la source de l'information. Néanmoins, cette garantie légale est loin de refléter les pratiques constatées dans la réalité, car le journaliste, surtout celui de la presse écrite privée, peine toujours à atteindre certains types d'informations, y compris l'information officielle, y compris celle se rapportant à la vie publique de la société. Conscients du fait qu'ils soient pénalisés et empêchés d'exercer leur métier, beaucoup de journalistes contournent cet état de fait et tentent d'approcher des sources d'information, diverses certes et parfois même riches d'information, mais souvent pas sûres. Dans ce cas précis, nous pouvons faire l'hypothèse suivante : le droit du citoyen à l'information n'est-il pas hypothéqué dans le contexte algérien, au regard de l'embargo communicationnel qu'imposent les détenteurs de l'information.

D'ailleurs Samar. S, journaliste de la presse écrite privée, relève ce point faible du fonctionnement démocratique en Algérie «... nous n'avons pas le choix. On doit informer, cela relève de notre mission principale. Nous ne sommes pas dans un pays où les personnes en face de toi assument leur propos. Quand on dit des sources masquées : ça relève de la sémantique. Dans notre pays, il y'a un délitement des responsabilités et celui qui parle risque sa peau. Parfois on se retrouve

à jongler. Par exemple : quand vous avez des bribes d'information, les gens se mettent à te raconter tout ».

On peut toujours faire l'hypothèse avec les journalistes algériens interrogés, que la rétention de l'information est à l'origine de ce recours « excessif » par les journalistes aux sources anonymes. Mehana Amrani relève dans son article sur « les fausses nouvelles dans les médias algériens » cet aspect de dysfonctionnement qui conduit les journalistes à publier des informations dont les sources ne sont pas sûres. Elle soulève en outre la problématique de la maîtrise professionnelle du flux de l'information : « C'est alors le système de collecte de l'information, de sa vérification, de son recoupement, de la multiplication des sources de l'information...qui est en jeu ». ¹¹ *Donc, dans certains cas, la protection de la source sert de subterfuge pour certains « non-professionnels ».*

3.1. Le couple anonymat-transparence

La large diffusion de l'information répond au principe démocratique qui a pour postulat la transparence de l'espace social dans lequel exerce le journaliste. Les deux principes démocratiques peuvent se trouver en contradiction dans une société où la liberté d'expression n'est pas totalement garantie. En d'autres termes, le journaliste, comme le confirme nos interlocuteurs, se trouve dans l'obligation d'ignorer le principe de la totale transparence, que postule d'ailleurs les médias, au profit d'une transparence partielle qui ne rend pas visibles certaines parties de l'information diffusée, le cas de l'informateur. Il est à rappeler que dans ce cas précis, le plus lésé c'est bien le lecteur. Doit-on alors faire entièrement confiance aux journalistes ? La réponse à cette question n'est pas tout à fait simple, Bourdieu lui-même s'en trouvé confronté, car nous devons supposer dans le cas affirmatif une forte présence des principes de l'éthique et de déontologie chez aussi bien le journaliste que l'équipe rédactionnel.

Il apparaît des déclarations des journalistes un réel problème de transparence dans la pratique des responsables algériens. Ce fait pénalise bien évidemment toute la société algérienne, mais empêche sérieusement les journalistes de mener à bout leur mission d'informer au maximum leur public. Ainsi, la question des sources anonymes ne pose pas seulement un problème d'éthique chez les journalistes mais aussi pour toute personne divulguant une information en n'ayant aucune volonté d'en assumer les conséquences.

3.2. Sources anonymes et conflits d'intérêts

Beaucoup d'informateurs tiennent à diffuser des informations afin de venir en aide à leurs groupes d'appartenance se trouvant en situation de conflit d'intérêt. Ainsi, l'informateur ne s'inscrit pas dans la logique communicationnelle qui impose de rendre publiques certaines informations, mais à manipuler, influencer à travers les données dont il est en possession. Un tel procédé peut échapper parfois à la lucidité du journaliste, c'est dans ce sens que M. Oubetroune nous assure que le journaliste dans beaucoup de cas ignore les enjeux qui se cachent derrière la publication d'une information et que même lorsqu'il cite sa source n'est pas à l'abri de la manipulation : *« Quand la source est claire, le journaliste est déresponsabilisé moralement. Il peut atténuer sa situation d'instrument en respectant l'éthique, par la consultation d'autres sources, vérifier l'information et la recouper, surtout que l'on sait que nous sommes dans un pays de règlements de compte. C'est devenu une tradition chez nous : on politise le crime et on criminalise le politique, quand un parti déploie un drapeau noir en signe de contestation, on le criminalise. Le public est déboussolé, il n'arrive plus à faire ses interprétations des faits ».*

Ainsi, nous constatons que dans ces cas précis, ce n'est pas l'intérêt public ni le droit du citoyen à l'information qui animent les déclarations de certains informateurs, mais au contraire, ce sont des intérêts très privés qui motivent leurs actions médiatiques. L'anonymat permet dès lors à certains acteurs, politiques surtout, de diffuser un message servant leur intérêt sans risquer les représailles.

3.3. Refus de visibilité ou refus de responsabilité

Dans la mesure où le journaliste a le choix entre la publication ou non de l'information provenant d'une source qui tient à préserver son anonymat, nous pouvons croire que le journaliste qui choisit de publier une information anonyme tire à son tour un profit de cette situation, du fait que généralement, les affaires que dévoilent les sources anonymes acquièrent de l'intérêt chez les responsables de rédactions, tel le cas de la corruption. *« Le respect du secret des sources établit donc, au stade de la collecte de l'information, une relation de complicité, voire dans certains cas, de connivence entre le journaliste et sa source, entre le journaliste et ses lecteurs¹² »*, nous affirme Civard-Racinais. Il reconnaît alors que le secret des sources est aussi un élément de concurrence entre journalistes, toujours à la recherche de la nouveauté et de l'exclusivité. C'est-à-dire que ce principe régit aussi la relation intra-profession.

Tout compte fait, la visibilité signifie que la personne qui expose ses opinions publiquement est en mesure de les assumer aussi bien devant les différentes instances que face à son public. Samar. S relève la difficulté de porter la responsabilité de certaines informations : « *Je ne brise pas mes règles. Mes sources anonymes sont vérifiées ; je ne joue pas sur l'identité de la source* ». Donc, la question de la source anonyme soulève une autre aussi importante que la première et celle de la distance que doit tenir un journaliste avec ses informateurs. La manipulation de l'information risque dans ce cas de prendre le dessus sur le droit du public à l'information. Dès lors, il devient difficile de résister à cette pratique dans le cas des affaires «lourdes» et dont les responsabilités ne sont pas faciles à délimiter. Toutefois, même dans ce cas, certains journalistes pensent qu'il est possible d'être sélectif et de tenter de se rapprocher autant que faire se peut de la source la plus sûre. Donc, la source anonyme ne peut constituer qu'un soutien à une information confirmée, appuyée par une autre source, généralement visible.

Conclusion

Nous pouvons d'ores et déjà proposer une conclusion qui fait le lien entre la rétention de l'information, l'angoisse économique des rédactions et le recours aux sources anonymes. Même si nous restons attentive à l'explication avancée par les journalistes interrogés qui voient dans le recours aux sources anonymes une solution salutaire aux problèmes qui leur sont posés et qui se trouvent être d'ordre public. Ainsi, informer au maximum pour rendre la société plus transparente, comme le préconisaient les défenseurs du tout communicationnel est parfois empêché par des pratiques sociopolitiques, économiques qui vont à l'encontre du travail du journaliste. La question du respect des règles de l'éthique ne peut être dissociée du droit du citoyen à l'information pour peu que le journaliste accepte de se conformer à certains principes de la pratique. Toutefois, le contexte dans lequel exerce le journaliste n'est pas sans influencer sa morale, voire la déterminer dans certains cas. La question du respect de l'éthique par le journaliste ne peut dès lors être posée séparément des autres déterminants économique, politique et social. Il faut regarder du côté des gouvernants et de l'importance qu'ils accordent à la circulation de l'information pour comprendre la corrélation qui existe entre la restriction sur la liberté d'expression et une certaine ignorance des règles morales chez les journalistes algériens.

Références bibliographiques

¹ La définition première que donne Habermas à l'espace public est celle d'une sphère de discussion et de médiation entre les deux entités qui constituent l'espace social ; le politique et la société.

² Ensemble des règles éthiques régissant l'exercice journalistique. Elles sont clairement énoncées dans la charte de l'éthique algérienne qui consacre la responsabilité du journaliste vis-à-vis du public sur la base d'un certain nombre de principes «universels».

³ La presse privée en Algérie est née en 1990, suite à des changements structurels et politiques profonds qui ont donné lieu à une pluralité politique et médiatique. Toutefois, les médias lourds que sont la télévision et la radio sont toujours sous contrôle du gouvernement.

⁴ Mostafaoui, B. (2008). *Médiascopie*, Ed. Mille-feuilles, Alger, p. 16.

⁵ Homme d'affaire algérien, qui a créé en peu de temps un empire financier et qui a fini par s'écrouler suite à un spectaculaire conflit politique.

⁶ Opérateur égyptien de téléphonie, qui en quelques années a réussi à avoir plus de 20 millions d'abonnés et pour des raisons politico-financières aussi, son départ de l'Algérie est éminent.

⁷ Rosonvallon, P. (2006). *La contre démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Ed. du Seuil, Paris, 2006, p. 262.

⁸ La corporation des journalistes est peu organisée en Algérie, malgré l'existence de quelques syndicats qui peinent à avoir l'adhésion d'un nombre important de journalistes. Le conseil de l'éthique et de déontologie qui existe depuis 2001 et qui a donné lieu à une charte des journalistes algériens est peu considéré par les journalistes eux mêmes. Ce conseil souffre de crédibilité aux yeux de ceux qui l'ont élu.

⁹ Mostafaoui, B. *op,cit.*, p. 15.

¹⁰ Article 35 du code de l'information du 3 avril 1990.

¹¹ Amrani, M.(1998). Les fausses nouvelles dans les médias algériens, in *Médias Pouvoirs, déontologie des médias : les exigences de la démocratie*, 3^{ème} trimestre, n° 4, p. 137.

¹² Civard-Racinais, A. (2003). *La déontologie des journalistes, principes et pratiques*, édition, Ellipses, Paris, p. 64.